

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 12 mars 2024

Le 12 mars 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 28 février 2024

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,

Membre absent excusé : Maryline Rivollet. (représentée par Fabien Gallice)
Léa Mollier, (représentée par Karine Mollier)

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour,**
 - Rajout délibération vote Fonds de concours
 - Rajout délibération vote demande de subvention DETR avec plan de financement
 - Rajout délibération vote du Budget Annexe
 - Rajout d'une délibération modification du bail du bâtiment de la Cure »

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 13 février 2024**

- **Décisions prises par le MAIRE**

- Une Analyse de l'eau des toilettes a été effectuée par le SIEGA, le retour est bon
- Le maire a autorisé le comité d'animation à faire les fleurs pour le char du comice dans la salle du conseil, les jeudis après-midi et soir, le temps des travaux à la salle des fêtes.
- Signatures des congés des agents
- Le devis Revaltech réévaluer à la suite du remplacement de 10 m de plus donc environ 5 tuyaux 17068.80 € TTC soit 14224.00 HT au lieu de 16468.80 € TTC soit 13724,00 € HT, a été signé le 27 février 2024
- La date du broyage a changé, elle s'effectuera le mardi 9 avril au lieu du mercredi 10 avril initialement prévue.
- Le renouvellement de licence support Firebox(anti-virus) pour une valeur 350.18 € TTC soit 291.82 € HT pour un an du 31 mars 2024 au 30 mars 2025 a été signé le 27 février 2024.
- Concernant les travaux Enedis pour le raccordement de la salle des fêtes. Le descriptif technique proposé par Constructel a été validé par la commune de Saint Albin de Vaulserre, début des travaux le 15 mars 2024 .
- La région a donné son retour de prise en compte le dossier de subvention pour l'Eglise, de ce fait nous pouvons démarrer les travaux à partir du 16 janvier 2024.

-L'étape 6 du critérium du Dauphiné passera à Saint Albin de Vaulserre le vendredi 7 juin 2024 entre 15h02-15h22

-La remise des médailles honorifique attribuée aux élus : sera effectué le 8 mai 2024, à la suite de la cérémonie de commémoration.

-Le devis de l'entreprise Souberand Peinture pour les travaux des portes de l'Eglise pour un montant de 473.20€HT soit 567.84€TTC a été signé.

-Le devis de l'entreprise Itlec concernant le chauffage de la salle des fêtes pour un montant 989.93€ HT soit 1187.92€ a été signé.

*** Délibération Protection Sociale Complémentaire - Mutuelle Prévoyance**

Le Maire, informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Le conseil municipal, délibère et accepte à l'unanimité

-De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;

-De donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.

-Accepte la participation minimale prévue réglementairement

• Délibération Présentation et Vote du Budget Primitif

Monsieur le maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2024 dont les sections s'équilibrent ainsi après avoir demandé au conseil d'affecter les résultats 2023 au budget 2024 :

Fonctionnement			Investissement	
Dépenses fonctionnement 2024	273 890,33 €		Dépenses réelles 2024	690 481,43 €
virement à la section investissement	262 162,93 €		restes à réaliser	0,00 €
Total dépenses	536 053,26 €		Total	690 481,43 €
			déficit 2024 ligne 001	66 605,77 €
			Total dépenses	757 087,20 €
Recettes 2024	273 431,00 €		Recettes réelles	428 318,50 €
			Affectation au compte 1068	66 605,77 €
Résultat 2023	262 622,26 €		Virement de la section fonctionnement	262 162,93 €
Total recettes	536 053,26 €		Total recettes	757 087,20 €
			virement de la section fonctionnement	262 162,93 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de voter le budget primitif pour l'année 2024.

- **Délibération Présentation et Vote du Budget Annexe**

Monsieur le maire présente le projet du budget annexe pour l'année 2024 dont les sections s'équilibrent

Fonctionnement			Investissement	
Dépenses fonctionnement 2024	1 000,00 €		Dépenses réelles 2024	36 700,00 €
virement à la section investissement	0,00 €		restes à réaliser	0,00 €
Total dépenses	1 000,00 €		Total	36 700,00 €
			déficit 2024 ligne 001	0,00 €
			Total dépenses	36 700,00 €
Recettes 2024	1 000,00 €		Recettes réelles	36 700,00 €
			Affectation au compte 1068	0,00 €
Résultat 2023	0,00 €		Virement de la section fonctionnement	0,00 €
Total recettes	1 000,00 €		Total recettes	36 700,00 €
			virement de la section fonctionnement	0,00 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de voter le budget annexe pour l'année 2024.

- **Délibération Vote des taux d'imposition**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

- Foncier bâti = 33.90 %
(soit 18 % communale 15,9% Départementale)

- Foncier non-bâti = 45,25 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour information les taux d'imposition en 2023 étaient les suivants :

- Foncier bâti = 33.50 %
- Foncier non-bâti = 44.85 %

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité les taux d'imposition présentés ce jour, pour l'année 2024 sur la Commune de Saint Albin de Vaulserre.

- **Délibération comptable Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'Appliquer la fongibilité des crédits sur le budget de l'année 2024.

- **Délibération Demande Fonds de Concours**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à faire la demande du Fonds de Concours en intégralité pour les travaux de la salle des fêtes sur l'année 2024.

- **Délibération Dossier demande de subvention de DETR 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire concernant les éléments du dossier de demande de subvention DETR 2024 et le plan de financement exposé ci -dessous :

Estimation Coût de l'opération			
Devis	Opération	Coût HT	
	Maitre d'ouvre ABC	18 000,00 €	
	Toit église	300 000,00 €	
	Total	318 000,00 €	
Plan de financement			
Subvention	descriptif	Coût	Pourcentage
DETR	25%	79 500,00 €	25,0%
Région	19%	60 420,00 €	19,0%
Départements	25%	79 500,00 €	25,0%
Sous-total subventions publiques		219 420,00 €	69,0%
Autofinancement commune de Saint Albin de Vaulserre.	le reste	98 580,00 €	31,0%
Total		318 000,00 €	100%

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité d'autoriser

Mr le Maire à faire le dossier de demande de subvention DETR 2024 concernant les travaux de réfection de la toiture de l'Église avec le plan de financement exposé ce jour.

- **Délibération modification du bail du bâtiment de la Cure**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire concernant la nécessité de changer l'article 9 « REVISION » du bail du logement la cure concernant « La révision automatique chaque année au 1 janvier en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers de cette même année »

Les membres du Conseil **après en avoir délibéré décident à l'unanimité** de modifier l'article 9 « REVISION » du bail actuel du logement de la cure pour l'année 2024. « La révision automatique chaque année au 1 janvier en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers de cette même année **ne sera pas applicable sur l'année 2024 pour ce présent bail** »

- **Point commissions**

-Sivu des 3 villages, les travaux de sécurisation de la sortie avec une deuxième ouverture a été validée.

-Conseil d'école

-SIVU Pravaz, cotisation annuelle 2024 : 1369€ pour 11 élèves (2023 : 1569€)

-Réunion frelons asiatiques

-Commission tourisme, PIPR toujours en cours.

- **Point Appel d'offre Eglise**

-L'appel d'offre pour la Réhabilitation de l'Église LOT N° 01 → CHARPENTE/COUVERTURE a été déposé sur la plate-forme marché publics en date du 05 /03/2024, à ce jour il y eu 15 retraits de dossier

La date d'ouverture des plis est planifiée le 4 avril 2024

La réunion de la commission d'appel d'offre est planifiée le 11 avril 2024.

- **Point travaux**

-Mr Marcon, Conseiller en énergie partagé du TE38, a effectué un diagnostic du logement de la petite gare. Nous sommes en attente du retour du diagnostic.

-Les travaux de busage de la route du partage sont terminés.

-Les travaux de voirie au lotissement le Maréchal, entrepris par COLAS débuteront le 19 mars 2024 .

-Les travaux de désamiantage, isolation et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes ont commencés.

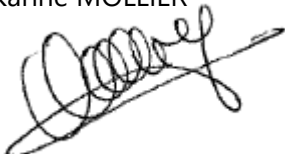
-La commune a fait une demande de 3 arceaux vélos de 2 places auprès des VDD qui les fournissent gratuitement aux communes. Nous sommes en attente de leur retour.

- **Questions Diverses**

Fin de la réunion à 22 heures 48

Prochain conseil municipal le mardi 9 avril 2024

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le Maire
Cédric MILANI



